



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
30/10/2025	30/10/2025	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Secrétaire de séance	Mme LLORDEN Anne-Marie		

Délibération n°2025-11-05-03

Résultat du vote 17 pour

Objet : Rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

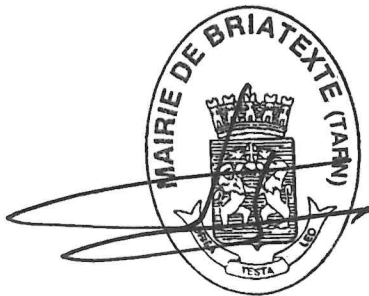
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité de la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.